

N° D'ORDRE : 2017-57

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Excusés : 0
Absents : 1
Qui ont pris part
à la délibération : 28
Date de convocation : 21 mars 2017.

SEANCE DU 27 MARS 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – MME GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18H35) – M. BLANC Romain – MME DEFAUX Catherine (arrivée à 18H35) – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie — M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire — M. LHOMME BERNARD à M. BALLESTER – MME BALS Fabienne à M. HOEHN Gérard.

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

12- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre du budget primitif 2017 s'établit à 15 106 126.12 €. Il se répartit comme suit :

• Section de fonctionnement : 8 013 399.52 €, dont la reprise du résultat de l'année 2016 en recettes de 1 363 538.52 € et un reste à réaliser en dépenses de 2016 de 30 586.85 €.

• Section d'investissement : 7 092 726.60 € dont :

Dépenses : Crédit nouveaux = 3 560 737 €
 RAR = 2 373 542.53 €
 Résultat 2016 reporté : 1 158 447.07 €

Recettes : Crédits nouveaux = 5 789 433.60 €
 RAR = 1 303 293 €

1- Le fonctionnement :

• Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées en fonction des éléments de la loi de finances 2017 et de la loi de finances rectificative 2016. Toutes les dotations et les bases des impôts locaux ont été estimées en l'absence de notification.

Les produits des services de nature pérenne ont été estimés en fonction des délibérations tarifaires votées précédemment, du réalisé 2016 et d'une anticipation du niveau d'utilisation des services par les usagers pour 2017. Le montant total s'établit à 427 053 € contre 410 099.53 € au BP 2016 et 424 125.88 € réalisés en 2016. Un maintien du niveau des recettes est envisagé en 2017 car il intègre déjà l'augmentation des recettes liées à la restauration scolaire, aux périscolaires et aux TAP.

Comme les années précédentes, les dotations de l'Etat sont amenées à baisser en 2017 du fait de la réduction de l'enveloppe normée. Les inscriptions prévisionnelles sont les suivantes :

⊕ Dotation Globale de Fonctionnement : 755 000 €, contre 823 805 € reçus en 2016, soit

- 8.36 %.

⊕ Dotation de Solidarité Rurale : montant estimé à 68 000 €, contre 66 689 € reçus en 2016,

⊕ Absence de suppression de la Dotation nationale de péréquation (DNP) prévue à 80 000 € contre 152 596 € perçus en 2016. Cette dotation étant calculée en fonction des variations des taux d'imposition et TEOM de l'ensemble des collectivités, le calcul est relativement complexe. C'est pourquoi, il est prévu un maintien a minima de cette dotation.

Les droits de mutation ont été particulièrement dynamiques jusqu'en 2013 avant de fortement chuter. Cependant, une légère amélioration a été constatée en 2015 et 2016. C'est pourquoi, ils sont estimés à 300 000 € en 2017 contre 287 451 € inscrits au BP 2016 et 359 962.45 € perçus en 2016.

Il est proposé de maintenir pour cette année les taux d'imposition à leur niveau 2016. Ils sont fixés à :

⊕ Taux TH : 12.54 %

⊕ Taux TF : 18 %

⊕ Taux TFNB : 52.30 %

Les bases fiscales ont été augmentées de 0.4%, en application de la loi de finances. Le montant estimé au titre de la fiscalité locale est de 3 996 000 € contre 3 981 286 € perçus en 2016 hors rôles supplémentaires.

L'attribution de compensation est inscrite pour 224 564 € contre 17 184.06 € en 2016. Elle intègre le transfert des compétences de collecte des ordures ménagères et assimilés et de l'office de tourisme à TPM.

Le revenu des immeubles est ajusté par rapport au réalisé 2016 à 132 500 €. Les autres produits de gestion courante sont évalués à 20 300 €.

Ces recettes correspondent essentiellement aux loyers payés par les occupants des logements sociaux appartenant à la Commune ainsi que par les crèches, les refacturations de mises en fourrière et diverses locations de salles.

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements de subventions d'équipement reçues pour 7 194 € et aux travaux en régie pour 50 000 €. Ces inscriptions s'équilibrent en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

• Les dépenses de fonctionnement :

Elles ont été évaluées en fonction des projets 2017 et des dépenses réalisées en 2016.

A périmètre constant, les charges à caractère général sont globalement maintenues à leurs prévisions 2016. Il convient néanmoins d'ajouter la hausse des prix et les indexations des marchés publics.

Les dépenses supplémentaires sont liées à l'ouverture de la cuisine centrale en septembre 2016. En outre, la balayeuse de la commune n'étant plus opérationnelle, il convenait soit d'en acquérir une nouvelle, soit de confier la prestation au secteur privé par le biais d'un MAPA. Le choix s'est porté sur une prestation externe.

Les travaux en régie correspondent aux travaux effectués par la Halle Technique qui peuvent être immobilisés et nous permettent à terme de récupérer la TVA par le biais du FCTVA. Ils correspondent notamment à :

- Galerie Rancilio : Remise en peinture
- L'Ermitage : Aménagement du Laboratoire ; Installation du WiFi + Finitions des travaux dans les gîtes et les terrasses bois ; Réfection de la volière
- Salle de danse : Rénovation des vestiaires (peintures)
- Ecole de voile : Réparation du sol
- Différents travaux dans les écoles
- Des aménagements paysagers : Installation Blason en céramique sur Giratoire RD18; Création Massifs secs RD 18 (Face IMS) ; Place des Résistants : Travaux de Mise en sécurité de la Place ; Aménagement Paysager : Square Jouvenceau....;

Il convient de prévoir, comme chaque année, des enveloppes prévisionnelles pour des dépenses qu'il n'est pas possible d'évaluer en amont au titre des frais d'actes et de contentieux, des honoraires, des annonces pour les procédures marchés publics et des frais d'annonce pour d'éventuels recrutements en cas de départ d'agents.

Le montant des charges à caractère général est ainsi fixé à 1 552 240 €, contre 1 822 598 € inscrits au BP 2016 et 1 620 435 € réalisés en 2016.

Les charges de personnel prennent en compte les avancements d'échelon, de grade, la promotion interne, la hausse des cotisations (retraite, urssaf...), la hausse du SMIC, la mise en application des dispositions prévues par le texte « PPCR » (parcours professionnels, carrières et rémunérations).

L'augmentation du point d'indice de 0.6% de février 2017.

Elles s'établissent à 4 067 587 € contre 4 193 871 € au BP 2016 et 4 228 005.65 € réalisés en 2016.

Les charges de gestion courante s'établissent à 819 293 € (hors restes à réaliser) contre 812 608 € au BP 2016 (hors restes à réaliser) et 831 270.69 € réalisés en 2016.

La contribution au service d'incendie augmente de 35.6 % pour s'établir à 267 962 €. Ce montant sera consigné auprès de la caisse des dépôts et des consignations dans le cadre du contentieux engagé par la Commune auprès du Tribunal Administratif.

L'enveloppe dédiée aux associations est maintenue à 242 360 €. Une partie (15 000 €) est néanmoins affectée au chapitre 67 au titre des subventions exceptionnelles.

La subvention au CCAS, calculée en fonction des besoins de la structure et des résultats constatés en 2016, est maintenue à 108 317 €. La subvention de la Caisse des Ecoles est portée à 22 500 € contre 21 552 € en 2016.

Les indemnités des élus sont maintenues à leur niveau 2016.

La charge de la dette s'établit à 40 894 €. Elle intègre les 6 000 € prévus au titre de l'emprunt relais. Le solde des intérêts courus non échus est comptabilisé pour - 1 694.31 €.

Une provision pour risques et charges est inscrite pour 100 000 €.

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements des biens pour 397 003 € et au virement à la section d'investissement pour 1 495 492.98 €. Ces inscriptions s'équilibrent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Cet autofinancement finance une partie des investissements.

2- L'investissement :

Les opérations nouvelles 2017 s'établissent à 2 090 882 € au titre des dépenses d'équipement et 90 839 € en recettes d'équipement. Seules les subventions notifiées à ce jour sont inscrites.

Opérations		Dépenses	Recettes (subventions)
0601	Voirie	110 000	5 000
0602	Mise en sécurité	10 200	
0603	Environnement forêt	10 000	
0604	Postes de secours	13 000	
0607	Vidéo protection	70 100	
0610	Travaux pluvial	10 000	
0702	L'Ermitage	57 500	
0805	Réseau incendie	40 000	
0806	Cimetière	100 000	
53	Divers travaux de bâtiments	244 000	
54	Equipements sportifs	5 000	
59	travaux électricité	114 000	
62	Espaces Verts	15 000	
68	Acquisition matériel informatique	70 000	
69	Acquisition mobilier administratif	5 000	
70	Matériel restaurant scolaire	9 982	
76	Mobilier matériel scolaire	5 000	
77	Autres Matériels	64 600	
9701	Acquisition de véhicules	70 000	
9803	Jeux divers P/ENFANTS	20 000	
201101	Projet cuisine centrale	527 500	85 839
201102	Accessibilité PMR	10 000	
201103	Acquisitions immobilières	450 000	
201401	Illuminations	5 000	
201601	Fort de la Coudoulière	35 000	

Les restes à réaliser s'ajoutent à hauteur de 2 373 542.53 € en dépenses et 1 303 293 € en recettes.

Les aides aux façades sont prévues à hauteur de 20 000 €. Le remboursement du solde de l'avance sur TVA perçue en 2015 est inscrit pour 93 423 €.

Les autres dépenses réelles correspondent au remboursement de 2 emprunts : 69 888 €, aux cautions versées par les locataires des logements sociaux communaux et remboursées à leur départ (3 000 €). Ce montant s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Le remboursement de l'emprunt relais est inscrit pour 1 000 000 €.

Outre les subventions, les autres recettes réelles sont :

- Le FCTVA : 405 055.02 €
- La TLE : 5 000 €
- La mise en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section constaté en 2016 pour 2 228 696.60 €.
- Produit de la cession du domaine Fliche Bergis à l'Etablissement Public Foncier pour 1 431 000 €.

Des opérations patrimoniales sont inscrites pour 246 350 €. Elles correspondent au changement d'imputation des arbres et arbustes car, n'étant pas productifs de revenus, ils n'ont pas à être amortis. Elles s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 25 POUR ET 3 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, M. PAPINIO, M. POUMAROUX).**

- d'approuver le budget primitif de la commune 2017 - budget principal ;

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT